



Boîte à outils sur la réforme territoriale. Fiche n°4 L'action culturelle en bibliothèque à l'échelle de l'intercommunalité octobre 2016

Résumé

L'importance de l'action culturelle en lecture publique n'est plus à démontrer ; l'enjeu aujourd'hui n'est effectivement plus tant la diffusion des contenus que leur médiation auprès des publics et leur appropriation. Les bibliothèques ont plus que jamais vocation à devenir des lieux de débats, de rencontres, de valorisation des collections. Elles doivent s'inscrire dans une dynamique d'accompagnement, suggérer des parcours d'accès au savoir et à la culture, proposer des espaces d'expérimentation. Cette transmission prend des formes variées allant de la simple programmation au soutien à la création en passant par l'éducation artistique et culturelle.

Fédératrice, l'action culturelle permet d'initier une démarche de coopération ; elle constitue souvent une amorce à une politique de lecture publique intercommunale. Elle peut intervenir avant la prise de compétence « gestion d'équipements culturels » selon des formalisations diverses au niveau de l'EPCI : mise en réseau d'actions culturelles, service commun. Elle a l'avantage de pouvoir être mise en place rapidement (elle ne dépend pas de conditions techniques comme dans le cas d'un portail commun) et d'offrir une visibilité à l'intercommunalité.

Sommaire

La plus-value.....	1
Visibilité	1
Mutualisation de moyens	1
Les freins	2
La perte d'autonomie	2
Un engagement plus complexe	2
Les leviers.....	2
La formation	2
Des dispositifs.....	2
Un exemple.....	3

La plus-value

Visibilité

Mener une action culturelle à l'échelle d'une intercommunalité, établir un programme culturel en commun s'avèrent bénéfiques en termes de visibilité ; la portée des animations est étendue ; le public potentiel élargi ; les partenaires diversifiés. La valeur ajoutée ne fait aucun doute pour les équipements les plus modestes d'un réseau ; elle l'est tout autant pour les plus importants. L'apport en termes de communication est garanti : une plaquette commune peut par exemple être publiée et diffusée sur l'ensemble du territoire, les animations annoncées sur le portail du réseau. L'identité de l'intercommunalité s'en trouve également renforcée.

Mutualisation de moyens

Il s'agit avant tout de développer et qualifier les actions culturelles. Là aussi les plus petites bibliothèques ont à y gagner tant souvent elles n'ont pas les moyens de faire appel à des auteurs, philosophes ou médiateurs professionnels, voire n'ont aucun budget dédié à l'animation. Le bénéfice pour les autres structures est aussi assuré, l'envergure des projets, la présence artistique étant à rechercher.

Le gain financier est souvent mis en avant. Pour exemple, les déplacements d'un conteur, d'un auteur peuvent être partagés. Le prêt de salle, de matériel (sonorisation, vidéoprojecteur, imprimante 3D), voire l'acquisition de matériel par l'EPCI, est aussi à retenir.

La mutualisation des compétences est d'autant plus fondamentale en cette période de réduction des effectifs au sein des services publics. Elle l'est encore plus pour les équipes réduites ou composées de bénévoles. S'appuyer sur l'expertise d'un collègue est essentielle tant pour définir un projet culturel et solliciter des intervenants extérieurs, que pour concevoir des actions de médiation assurées par des bibliothécaires eux-mêmes. Tel collègue est expert dans le domaine du numérique, tel autre dans l'éducation artistique, ou encore l'analyse de l'image, il apparaît alors évident que faire appel à ces compétences est une plus value certaine.

Par ailleurs, des profils de poste peuvent aussi être définis avec une mission de coordination ou d'implication dans des actions culturelles sur l'ensemble du territoire. Les postes peuvent être intercommunaux ou encore municipaux avec une partie de cette mission clairement définie dans la fiche de poste : responsable de la communication, de la médiation numérique ...

Les freins

La perte d'autonomie

La crainte des bibliothécaires ainsi que des élus municipaux est fréquemment de ne plus avoir la maîtrise des actions culturelles. Certes, pour que l'échelle intercommunale apporte une plus-value, une coordination est nécessaire. Toutefois, certaines animations doivent rester ancrées localement en réponse à des besoins ou des politiques spécifiques, mais on peut très bien décider de n'organiser qu'une partie des animations à l'échelle du réseau.

D'autre part, coordination ne veut pas dire programmation imposée mais concertation. Il est effectivement important que chaque structure décide de l'animation qu'elle souhaite mettre en place ; un thème, un artiste (dans le cadre d'une résidence), une manifestation nationale (partir en livre, printemps des poètes, mois du film documentaire...) peuvent être fédérateurs auxquels peuvent aisément adhérer les bibliothèques locales tout en les adaptant aux orientations de leur établissement, à leurs publics et partenaires. L'initiative peut aussi bien sûr venir d'une équipe locale elle-même qui impulse alors un projet auprès des collègues des autres établissements.

Un engagement plus complexe

Les équipes se plaignent parfois de la difficulté à assurer la communication auprès de leur public d'une programmation dont elles n'ont pas la pleine maîtrise. Cela peut être le cas lorsque la concertation, l'échange ont fait défaut. La gestion de projet en mode participatif permet d'y remédier. Une présentation des animations entre bibliothécaires également ; ce peut aussi être l'occasion d'inviter les partenaires pour faciliter leur implication, les acteurs locaux pour une communication facilitée

Les leviers

La formation

Il convient d'apporter une attention particulière à la formation des bibliothécaires et des partenaires. Ces rencontres professionnelles renforcent le travail en commun, sont des occasions inestimables de partage d'expérience. La mise en synergie des différents acteurs s'en trouve facilitée.

Des dispositifs

Quelques dispositifs, nationaux, régionaux, voire départementaux, peuvent venir soutenir la mise en place d'une action culturelle à l'échelle de l'intercommunalité. Ils contribuent à développer des partenariats ; ils sont structurants car répondants à des objectifs souvent définis par le dispositif lui-même ; enfin ils consolident l'action communautaire grâce à une aide financière non négligeable.

Ex. : Les contrats territoire lecture (DRAC), les résidences d'auteurs (Région Ile-de-France notamment), Bibliothèque numérique de référence (ministère de la Culture et de la communication)

Un exemple

Une résidence numérique à Moret-Seine-et-Loing dans le cadre d'un contrat territoire lecture¹. L'EPCI ne possède pas de compétence en tant que telle sur les équipements de lecture publique mais une compétence sur les « animations culturelles » via un service culture. A ce titre, ce dernier pilote des projets culturels en lien avec les bibliothèques.

- Un comité pilotage composé des responsables des trois principales bibliothèques, d'élus de plusieurs communes et des partenaires financiers (Drac, départements) qui valide le cahier des charges et choisit les artistes
- Un comité technique composé d'une grande partie des bibliothécaires du territoire et des partenaires principaux (collèges, centre social) qui convient des actions à mettre en place
- La médiathèque départementale qui assure un accompagnement et notamment une formation à destination des bibliothécaires et des partenaires pour une appropriation des univers des auteurs et un échange sur les enjeux d'une résidence et de la médiation numérique
- Des publics variés sur l'ensemble du territoire, des rencontres et ateliers adaptés à chaque bibliothèque et structure partenaire : balade artistique par le centre social, atelier d'écriture avec les collégiens, exposition et atelier cartes poétiques à la bibliothèque de Montigny, soirée littéraire à la médiathèque de Veneux ...
- Des thèmes répondant aux enjeux du territoire : l'e-mobilité, les frontières, les modalités d'appropriation d'un lieu et contribuant à renforcer l'identité de l'intercommunalité.
- Un projet autour de la création et de la médiation numérique que les bibliothèques n'auraient jamais pu mettre en place isolément, permettant de toucher de nouveaux publics, de repenser les services en lien avec les pratiques actuelles, d'appréhender les évolutions du métier de bibliothécaire, d'engager une dynamique territoriale de lecture publique.

Des suggestions pour améliorer cette fiche ? Des exemples à proposer pour l'enrichir ? Des questions sur le thème présenté ? Écrivez à reformeterritoriale@abf.asso.fr

Cette fiche est publiée sur le blog <http://reformeterritoriale.abf.asso.fr> > Boîte à outils

ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE

31 rue de Chabrol - 75010 Paris
www.abf.asso.fr - info@abf.asso.fr

¹ <http://www.ccmsl.fr/culture/residence-numerique.html>).